

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage  
en Bretagne** / Avec les Fonds européens  
structurels et d'investissement



REGION BRETAGNE  
DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES ET  
INTERNATIONALES  
Service coordination transversale  
Pluri-fonds  
283, avenue du Général Patton  
CS 21101  
35711 RENNES CEDEX 7

## *Synthèse des résultats des évaluations au 31/12/2022*

### *PO FEDER/ FSE 2014-2020 Bretagne*

*Cf. article 114 du règlement 1303/2013 - rapport sur les résultats des évaluations : « au plus tard le 31 décembre 2022, les autorités de gestion soumettent à la Commission, pour chaque programme opérationnel, un rapport résumant les résultats des évaluations effectuées pendant la période de programmation et les principaux résultats et réalisations du programme opérationnel, en fournissant des observations sur les informations transmises »*

#### **Template Commission :**

Cette synthèse est divisée en 3 parties. **La première consiste à donner un aperçu des évaluations entreprises sur le PO concerné** et est accompagnée d'un tableau récapitulatif en annexe.

**La seconde consiste à compiler les résultats de chaque évaluation.** Compte-tenu du caractère majoritairement transversal des évaluations menées jusqu'alors, l'analyse est essentiellement qualitative (pas de ventilation par axe prioritaire et par priorité d'investissement).

**La troisième partie consiste à tirer des conclusions générales sur réalisations du PO telles qu'elles ressortent de toutes les évaluations entreprises** (sur la base des informations fournies dans la deuxième section).

Dans chaque cas, les conclusions/recommandations retenues sont celles que l'Autorité de gestion a considéré comme raisonnablement fiables ; elles ont donc alimenté, pour la plupart, les réflexions préalables à la réécriture des dispositifs du nouveau programme 21-27.

## Contenu

*Plusieurs évaluations de mise en œuvre ou d'impact ont accompagné le programme opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 Bretagne depuis 2015. Ces évaluations sont régies par un accord cadre pluri-fonds alloti, multi-attributaires à marchés subséquents (MS).*

*Ces études ont été réalisées par des prestataires privés indépendants, ce qui a permis de garantir la neutralité des principales conclusions et orientations émises. L'ensemble de ces réflexions a par ailleurs été piloté par le Conseil régional au sein de la Direction des Affaires européennes et internationales par le service de coordination transversale pluri-fonds, en lien avec les directions sectorielles de la Région.*

<b>1.</b>	<b>Aperçu des travaux d'évaluation – résumé des travaux d'évaluation .....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Constats par axe prioritaire en lien avec les indicateurs de résultat et de réalisation .....</b>	<b>2</b>
<b>3.</b>	<b>Conclusions générales .....</b>	<b>8</b>
<b>4.</b>	<b>Annexe : Évaluations relatives au PO Bretagne 2014-2020.....</b>	<b>15</b>

## 1. Aperçu des travaux d'évaluation – résumé des travaux d'évaluation

### **MS 2 : Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour abonder la section évaluative (11) du RAMO 2018 (données au 31/12/2018)**

**Prestataire : Téritéo, en lien avec le bureau d'études (BE) ASTER**

**Montant : 30 K€ TTC**

**Durée : 7 mois, février à août 2019**

Objectif : réaliser une 1<sup>ère</sup> évaluation d'impact du PO (tous axes) basée sur la théorie et s'appuyant sur :

- une revue des logiques d'intervention initiales,
- une analyse des changements effectivement observés,
- et la formulation d'une appréciation globale de contribution (fort/ faible), permettant d'aboutir à un jugement évaluatif argumenté.

### **MS 3 : Evaluation de la S3 et AMO pour l'écriture d'une nouvelle stratégie**

**Prestataire : Edater, en lien avec les BE Technopolis et Amnyos**

**Montant TTC : 127 300€**

**Durée : mai 2019 à déc. 2020**

Cette évaluation pluri-fonds a été conduite à un moment charnière entre les deux programmations.

Objectifs :

- pouvoir bénéficier d'un diagnostic approfondi de la S3 2014-2020 et tirer les enseignements sur sa valeur ajoutée dans un contexte marqué par plusieurs évolutions (Breizhcop, Loi Notre, futures programmations).
- pouvoir disposer de propositions utiles pour la redéfinition de la future S3, en s'appuyant sur une consultation très large des écosystèmes d'innovations locaux.

### **MS 4 : Evaluation transversale portant sur les approches territoriales intégrées soutenues par les FESI en Bretagne sur 2014-2020**

**Prestataire : Edater**

**Montant TTC : 46 900 €**

**Durée : 6 mois, mai à sept. 2020**

Dans un contexte de ré-écriture des programmes, cette évaluation a combiné diverses natures d'investigations et d'analyses pour comprendre l'efficacité, l'efficience et la pertinence du dispositif. Cela a permis de disposer de connaissances circonstanciées et d'éléments concrets permettant à l'autorité de gestion d'exprimer des propositions pour le développement local pour les projets européens à venir.

### **MS 5 : Evaluation ex ante des instruments financiers déployés sur la programmation 14-20 et propositions pour la période 21-27**

**Prestataire : Edater, en lien avec les BE Technopolis**

**Montant TTC : 174 700 €**

**Durée : avril 2020 à sept. 2021**

Cette évaluation pluri-fonds, qui a démarré à la fin du premier semestre, dans un contexte économique inédit et qui a partiellement changé la donne, a permis tout d'abord de dresser un bilan de l'outil Breizh up mobilisé sur la programmation 2014-2020. Les prestataires ont également investigué le champ des possibilités ouvertes pour la programmation à venir en interrogeant notamment l'ensemble des partenaires et l'écosystème local sur les thématiques suivantes: le financement des entreprises (création/reprise, croissance), l'innovation, la compétitivité des entreprises (incluant la digitalisation des entreprises) et le financement de la transition énergétique.

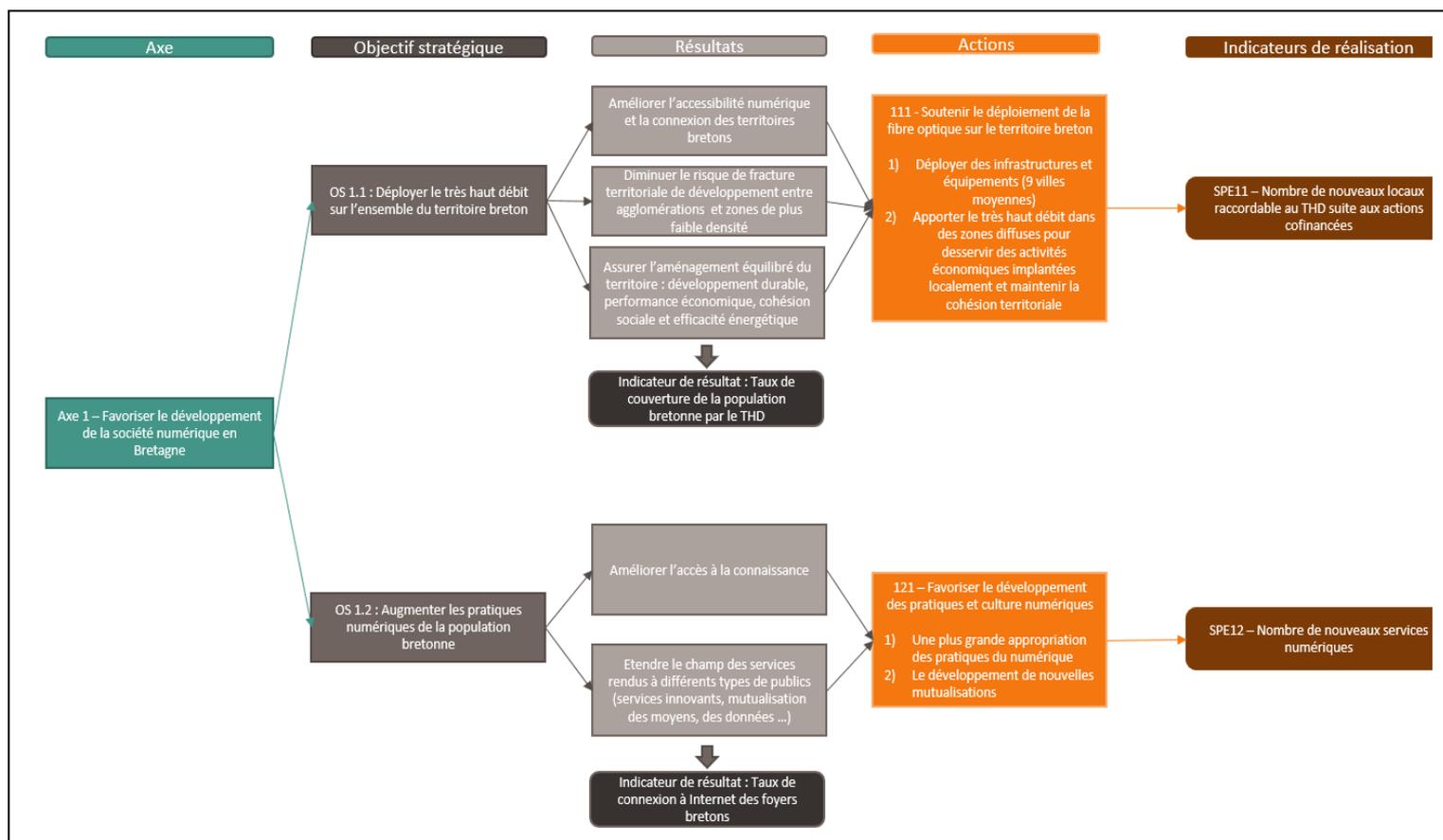
## 2. Constats par axe prioritaire en lien avec les indicateurs de résultat et de réalisation

### Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour abonder la sections évaluative (11) du RAMO 2018 (MS2)

#### PO FEDER : principaux résultats au 31/12/2018

#### Diagramme de logique d'impact et/ou principaux indicateurs de résultats :

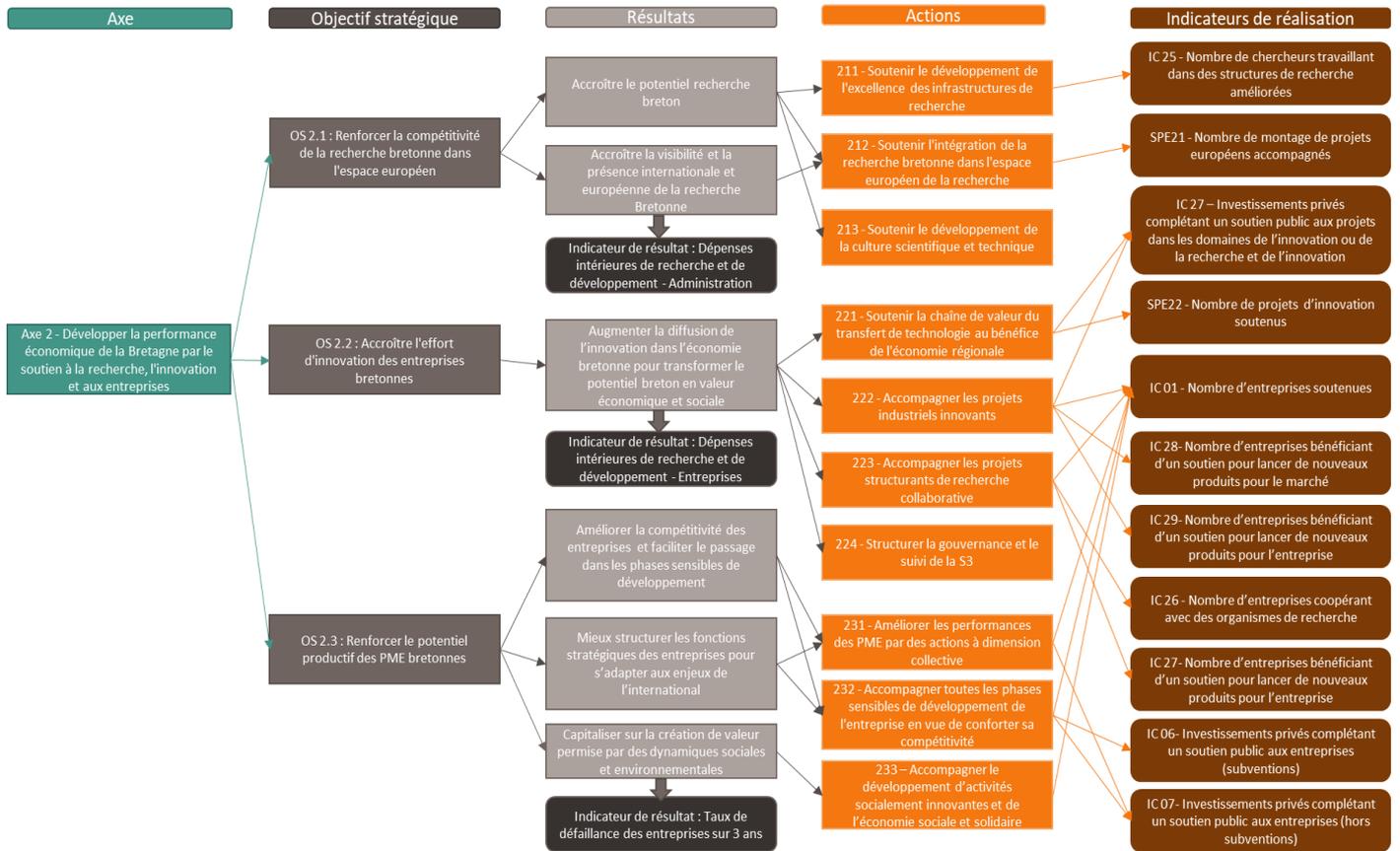
##### Axe 1 :



	Cible 2023	Résultats	Année de référence
RES 11 – Taux de couverture de la population bretonne par le THD	48,40 %	60 %	2018
RES 12 – Taux de connexion à Internet des foyers bretons	90 %	89 %	2018

Source RES 11 : Megalis - RES 12 : Eurostat

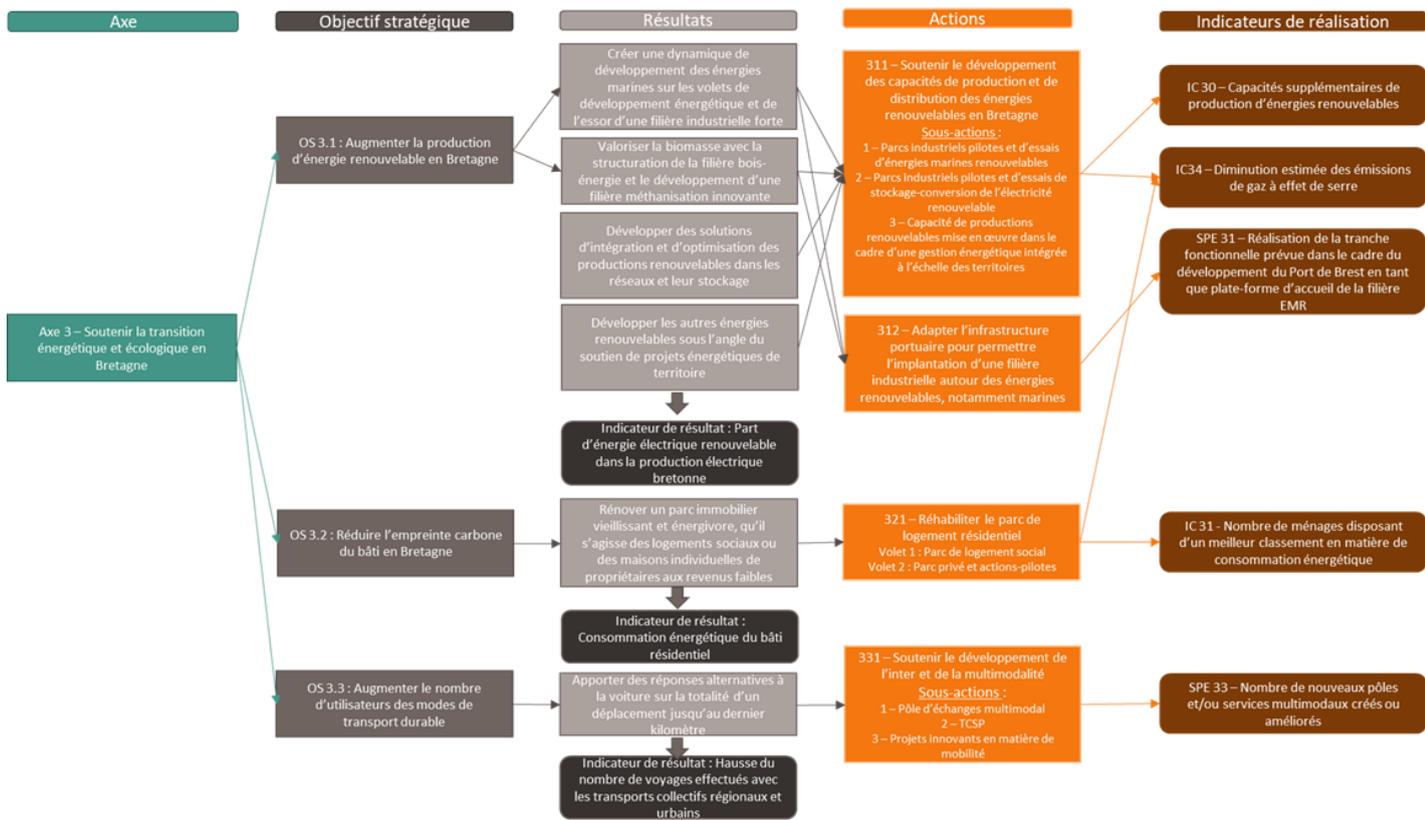
## Axe 2



	Cible 2023	Résultats	Année de référence
RES 21 – DIRD Administration (Millions d'euros)	800	671	2017
RES 22 – DIRD Entreprises (Millions d'euros)	1380	1060	2017
RES 23 – Taux de défaillance des entreprises sur 3 ans (%)	1,63	1,34	2018

Source : RES 21 et 22 : MESRI / SIES – RES 23 : Altares / INSEE

## Axe 3



	Cible 2023	Résultats	Année de référence
RES 31 – Part d'énergie électrique renouvelable dans la production électrique bretonne (%)	87%	80 %	2018

Source : Observatoire de l'environnement en Bretagne

### PO FSE : principaux résultats au 31/12/2018

Dans une optique de complémentarité avec le FEDER, la Bretagne a orienté sa stratégie du FSE sur la formation des demandeurs d'emploi afin de mieux répondre aux besoins de compétences des secteurs socles et d'accompagner leur adaptation aux filières émergentes porteuses d'opportunités nouvelles d'emploi, en cohérence avec les thématiques de la SI3B.

Elle vise des résultats en termes de réussite à la qualification pour les demandeurs d'emploi participants, notamment pour ceux ayant des caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie régionale, afin de permettre à ces personnes de retrouver un emploi.

Dans une visée pragmatique de gestion du FSE, en cohérence avec sa stratégie, l'autorité de gestion a ciblé le soutien aux dispositifs de formations longues qualifiantes des demandeurs d'emploi mis en place par la Région à travers le programme Bretagne Formation.

## Evaluation de la S3 et AMO pour l'écriture d'une nouvelle stratégie (MS3)

Le bilan de la mise en œuvre de la S3 réalisé en 2019 a mis en exergue les investissements importants consentis en matière d'innovation en région Bretagne sur la période 14-20. Les constats sont les suivants :

### Une S3 vectrice de structuration en région Bretagne :

- la stratégie a été construite de manière très partenariale
- la S3 a structuré les différents soutiens en matière d'innovation de la Région au profit d'un écosystème breton de RDI très riche
- la Bretagne est reconnue à l'échelle européenne dans de nombreux domaines
- la Bretagne dispose de vrais facteurs de différenciation dans plusieurs domaines : Agri-Agro, activités maritimes, activités numériques... ;
- la S3 est devenue un support de la contractualisation avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

### Qui présente plusieurs axes d'amélioration possible :

- la S3 est très inclusive et l'écosystème de recherche et innovation apparaît plus ou moins riche selon les DIS,
- la S3 n'a pas été animée pour tous les DIS. La mise en œuvre de la S3 ne s'est pas matérialisée par la mise en œuvre de véritable plan d'actions par DIS ;
- la stratégie partenariale avant tout liée à ce stade à des opportunités de collaborations est progressivement en évolution,
- l'impact de la S3 sur la valorisation et le transfert technologique gagnerait à être renforcé ;
- la gouvernance gagnerait également à être repensée

*Pour information, cette évaluation de la S3, en lien directe avec les stratégies de recherche et d'innovation du programme opérationnel (PO) a été conçue pour valoir également évaluation d'impact pour l'axe 2 du programme.*

## Evaluation transversale portant sur les approches territoriales intégrées soutenues par les FESI en Bretagne sur la période 2014-2020 (MS4) – axes 1 et 3 du PO Bretagne 14-20 (volets numérique et transitions énergétiques)

L'approche retenue en Bretagne pour la mise en œuvre des volets territorialisés des fonds européens sur la période 2014-2020 s'appuie sur une démarche globale et la volonté de déployer une vraie stratégie interfonds. En cohérence avec l'approche retenue pour la politique territoriale de la Région Bretagne, historiquement mise en œuvre dans le cadre d'une contractualisation avec les pays, les volets territorialisés des programmes européens 2014-2020 ont été construits à cette échelle, complétés d'un volet spécifique « urbain » du FEDER pour les Métropoles de Brest et Rennes.

Ils ont également été pensés de manière convergente entre eux et avec la politique territoriale du Conseil régional via les Contrats de partenariat. Quel que soit le fonds européen, les territoires engagés dans ces volets ont en charge l'animation locale, l'accompagnement des porteurs et la sélection des projets. L'instruction réglementaire, de même que la gestion financière des dispositifs n'ont pas été déléguées et restent donc de la responsabilité de l'Autorité de gestion (AG), en l'occurrence du Conseil régional pour le

FEDER et le FEADER. Pour ce qui est du FEAMP, la Région est Organisme Intermédiaire (OI) avec délégation de gestion.

Ainsi, au total, en région Bretagne, sur la programmation 2014-2020, plus de 121 millions d'euros de fonds européens sont mis en œuvre dans le cadre d'approches territoriales intégrées (ATI), mobilisant du FEDER, du FEADER et du FEAMP en complément des co-financements régionaux, pour les 21 Pays et les 2 métropoles.

### **Un dynamique de programmation hétérogène entre fonds et territoires**

Les représentations cartographiques réalisées sur la base des données de programmation arrêtées fin Mars 2020, montrent que, même si la contribution du dispositif ATI à la mise en œuvre des programmes européens en région Bretagne est effective, il persiste des dynamiques de mise en œuvre différentes entre les différents fonds et les différents territoires.

### **Le dispositif présente des atouts :**

- Les ATI ont permis de soutenir des dynamiques territoriales de projets et de donner aux territoires un éventail de possibilités de financement pour répondre à une diversité de besoins/enjeux
- La mise en œuvre du dispositif ATI a permis tout d'abord une proximité des politiques régionales avec les besoins des territoires et les porteurs de projets. Elle a permis ensuite l'accessibilité des fonds européens pour le territoire et les porteurs de projets avec une véritable égalité d'accès aux dispositifs
- La mise en œuvre des ATI dans les territoires a permis de faire émerger des projets qui n'auraient pas vu le jour sans les ATI et donc de soutenir des porteurs qui n'avaient jusqu'à présent pas bénéficié de fonds européens
- La mise en place des ATI a permis aux acteurs du territoire de s'organiser pour faire émerger des projets intégrés grâce à un accompagnement de proximité
- Les ATI ont permis de renforcer les collaborations territoriales et le lien entre les territoires et le Conseil régional
- Le dispositif ATI a permis de faire monter en compétences l'ensemble des parties prenantes (acteurs des territoires et porteurs de projets) en matière d'ingénierie de projets européens

### **Mais ils n'ont pas réussi à juguler certaines faiblesses:**

- L'étude montre que la stratégie plurifonds n'a pas réussi à s'opérationnaliser : réelle complexité à harmoniser les cadres d'intervention des différents fonds, des niveaux d'appropriation différents selon les fonds et les territoires, une animation et un pilotage du dispositif qui n'ont pas été suffisamment mis en œuvre dans une logique intégrée
- Des moyens humains mobilisés par le Conseil régional supérieurs à ce qui avait été préalablement prévu pour permettre de répondre aux difficultés de gestion, sécuriser et dynamiser la programmation des projets
- Des territoires qui ne sont pas tous outillés (expertises, compétences et moyens) et qui n'ont pas investi de la même manière pour animer ce dispositif

- Un dispositif qui a abouti à l'émergence de très nombreux projets, parfois mobilisant des enveloppes de fonds européens réduites, ce qui a impacté l'efficacité du dispositif
- Un manque parfois d'accompagnement des porteurs de projets tout au long de la vie du dossier permettant de sécuriser les projets

## **Evaluation ex ante des instruments financiers déployés sur la programmation 14 20 et propositions pour la période 2021-2027 (MS5)**

### **• Une offre de financement jugée globalement satisfaisante**

Avant le printemps 2020, l'offre de financement disponible pour les entreprises bretonnes était considérée comme plutôt complète sur le territoire breton et couvrant la plupart des besoins des entreprises, voire même excédentaire. Sur 2014-2020, les FESI ont été mobilisés dans deux outils financiers :

- D'une part, un fonds régional de co-investissement a été créé le 1er octobre 2015 avec l'ambition de renforcer l'apport en capitaux propres de sociétés innovantes bretonnes (le capital de Breizh Up, porté à 20 M€ en 2019), bénéficie d'une aide FEDER de 16 M€ pour la mise en œuvre de ce projet).
- Par ailleurs, en 2020, le FEDER est venu doter le fonds de prêts à taux zéro Rebond mis en œuvre par Bpifrance pour répondre aux besoins financiers de trésorerie des PME générés par la situation économique.

### **• De nouveaux enjeux**

Des enjeux pour les entreprises sont apparus ou ont été accentués en 2020 avec :

- les impacts directs de la crise issues de la pandémie de COVID-19 qui résulte en un « mur de la dette »,
- les tendances accrues à la relocalisation, à la création de circuit-court, à la réhabilitation des territoires, à la création d'activités moins carbonnées et la conversion des activités existantes.

### **• Analyse par thématiques**

Concernant l'innovation, depuis 2014, la Bretagne a connu, tout comme les autres régions françaises, une formidable accélération du financement des entreprises innovantes, en création ou matures. Sur la période, des modifications importantes du paysage du financement de l'innovation ont été enregistrées. De nouveaux outils sont venus soutenir le développement de l'innovation dans les entreprises, en particulier sur le haut de bilan et la garantie. Le paysage de l'innovation est donc relativement bien nourri en 2020 par rapport à 2014 et le soutien à l'innovation est très identifié comme priorité politique de la Région Bretagne par l'ensemble des acteurs financiers. Il semble pourtant que ces avancées reposent sur un équilibre qui peut être fragile: d'un côté, il semble que le petit amorçage ne soit plus encore suffisamment couvert, de l'autre, la région Bretagne semble manquer d'un nombre suffisant de projets deep tech.

Cette évaluation, en complémentarité de celle réalisée sur la S3 vaut également évaluation d'impact pour l'axe 2 du programme car en lien direct avec la stratégie de développement économique du PO.

### 3. Conclusions générales

#### Assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) pour abonder la section évaluative du RAMO 2018 (MS2)

#### Retour sur les principaux facteurs de blocage et de réussite observés sur les axes 1,2 et 3

##### Axe 1 :

FACTEURS DE BLOCAGE		COMMENTAIRES	
Facteurs CONTEXTUELS	Maturité des projets	<p> </p> <p><b>Augmenter les pratiques numériques</b> : Certains projets peinent à se mettre en place (difficultés de montage par de petits porteurs ponctuels, concurrence avec le champ d'action des ITI ...)</p> <p>THD : Le projet Bretagne THD a été longuement étudié et priorisé par la Région depuis 2011 et atteint aujourd'hui un niveau de réalisation satisfaisant après une longue période de démarrage.</p>	
	Cohérence avec les autres fonds	<p> </p> <p><b>Augmenter les pratiques numériques</b> : on observe une cohérence des interventions avec le FEADER : le PDR précise ainsi que tout projet éligible à l'ITI est inéligible au FEADER/Leader (sauf en cas d'épuisement des crédits ITI)</p>	
Facteurs STRATEGIQUES	Ciblage des programmes	<p> </p> <p><b>Pratiques numériques / ITI</b> : Le choix de maintenir deux volets « Régions » / « ITI » sur l'OS 1.2 a complexifié le suivi, l'OS étant par conséquent divisé entre deux services instructeurs indépendants.</p>	
	Stratégie nationale	<p></p> <p>THD : Le projet Bretagne THD porté sur l'OS 1.1 s'inscrit parfaitement dans le plan France THD lancé en 2010, et apporte des éléments de réalisation très satisfaisants à ce jour.</p>	
Facteurs OPERATIONNELS	Pratiques d'animation	<p> </p> <p><b>Accompagnement</b> : De nombreux porteurs de projets portant sur les pratiques numériques ont nécessité un accompagnement poussé à la fois dans le montage et dans le suivi de la mise en œuvre de leur opération. Un travail de qualité par les équipes du SI va pouvoir faire émerger de nouvelles perspectives, néanmoins ce même travail nécessite beaucoup de temps.</p>	
	Cofinancements	<p></p> <p>Des cofinancements publics qui restent facilement mobilisables</p>	
	Sécurisation & simplification juridique		<p> </p> <p><b>AIDES D'ETAT.</b></p> <p>Il n'agit pas d'une spécificité du PO Bretagne mais il n'existe pas de régimes d'aide dédiés aux usages du numérique. La plupart des AG doivent composer avec les régimes existants. En pratique et lorsque cela est possible, les instructeurs mobilisent les régimes les plus proches des thématiques concernées. Par exemple, le régime cadre exempté d'aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine (SA.42681) dès lors que l'action porte sur des problématiques culturelles et/ou de conservation du patrimoine ou le régime cadre d'aide en faveur des PME si les actions concernent la compétitivité des entreprises (SA.40453),...</p> <p> </p> <p>Lorsque les régimes existants ne permettent pas le financement des actions, les SI s'appuient sur la règle « de minimis » ou de la « dimension locale » des projets. Néanmoins, il s'agit d'une pratique « par défaut » qui présente certaines contraintes et notamment le fait qu'une même entreprise ne peut recevoir que 200 000 € d'aides dites de minimis sur une période de 3 exercices fiscaux</p> <p><b>Complexité des procédures</b> : les porteurs de projets, des ITI, en particulier les ITI ruraux rencontrent des difficultés de montage et portage de projets FEDER, en particulier les porteurs associatifs, peu habitués à monter des projets mobilisant du FEDER.</p>
			<p></p> <p><b>Retard dans la programmation au niveau régional</b> : de nombreux dossiers en stock (5,7 M€ de dossiers présélectionnés en CUP soit 67% de l'enveloppe FEDER) en attente d'instruction (moyens humains limités pour assurer la dynamique d'instruction) ;</p>
	Suivi – certification des projets	<p></p> <p></p> <p>Perspectives de transfert de crédits de l'OS 1.1 (4M€ non affectés car le projet Mégalis a finalement consommé moins que prévu) qui pourraient éventuellement être reventilés d'ici la fin de la programmation 2014-2020.</p> <p>L'AG doit néanmoins encore préciser sur quels OT, ou axes, elle souhaiterait réorienter ces crédits FEDER.</p>	

**Axe 2 :**

FACTEURS DE BLOPAGE		COMMENTAIRE
Facteurs CONTEXTUELS	Maturité des projets	RECHERCHE : Des projets pré-identifiés dans le CPER qui émergent dans les délais
	Cohérence avec les autres fonds	<p>RECHERCHE : Complémentarité des fonds FEDER et des fonds du CPER</p> <p>INNOVATION : Concurrence du FEDER avec d'autres fonds plus faciles à mobiliser (crédit d'impôt recherche, fonds BPI France, aides d'Etat/ Région...) et impossibilité de mobiliser du FEDER sur le Programme d'investissements d'avenir</p> <p>PROJETS COLLABORATIFS : Pas de financement en concurrence avec le FEDER sur ce type de projets</p>
Facteurs STRATEGIQUES	Ciblage des programmes	Orientations remise en cause du fait d'évolutions réglementaires
	Stratégie nationale	RAS
Facteurs OPERATIONNELS	Pratiques d'animation	PROJETS COLLABORATIFS : Mise en place d'un appel à projet et d'une animation de terrain avec l'appui des pôles de compétitivité qui constitue des leviers pour faire émerger les projets.
	Cofinancements	RAS
	Sécurisation & simplification juridique	<p>RECHERCHE : Annualisation des projets permettant un suivi plus régulier des dossiers et une remontée des dépenses plus rapides. Mais amène à une multiplication des dossiers et nécessite des ressources humaines adaptées pour traiter cette charge de travail.</p> <p>RECHERCHE : un choix de financer exclusivement l'investissement en matière de recherche, ce qui facilite l'instruction et la certification des dépenses</p> <p>AIDES DIRECTES : Réglementation complexe avec une piste d'audit lourde n'incitant pas à orienter le FEDER dans ce sens</p> <p>INSTRUMENT FINANCIER : Incertitude dans la réglementation des marchés publics liées au statut de BPI, empêchant la mise en place d'instrument financier avec la BPI</p>
	Suivi – certification des projets	Lourdeur des procédures de contrôle induisant un blocage des paiements durant la période de contrôle amenant les structures à des difficultés financières.

### Axe 3

FACTEURS DE BLOCAGE		COMMENTAIRE
Facteurs CONTEXTUELS	Maturité des projets	  <b>ENR/ Mobilité</b> : Des projets dans les ITI qui peinent parfois à émerger (faute de projets initialement identifiés)
	Cohérence avec les autres fonds	   <b>ENR</b> : La création d'un instrument financier spécifique à l'EMR ne s'est pas avérée pertinente. Les projets industriels pilotes et d'essais d'énergies marines renouvelables bénéficient d'autres fonds, notamment du fonds de co-investissement Breizh up. <b>ENR (réseaux intelligents)</b> : absence de concurrence avec d'autres fonds amenant les porteurs de projets à s'orienter directement vers le FEDER <b>ENR</b> : Concurrence avec le fonds chaleur de l'ADEME, plus facilement mobilisable que le FEDER, sur les projets EnR classiques  
Facteurs STRATEGIQUES	Ciblage des programmes	   <b>EnR / ITI</b> : Le choix stratégique du soutien des chaufferies bois collectives et des réseaux de chaleur et du positionnement des ITI, très axé sur les projets à caractère public sur ce sujet s'est avéré inadapté au regard de la réglementation des aides d'Etat qui s'est montrée, après le démarrage des programmes, peu favorable aux financements de projets publics. Il ne pouvait néanmoins pas être anticipé, la réglementation des aides d'Etat sur ce sujet étant postérieure aux programmes. <b>EnR</b> : Un soutien orienté en partie vers des projets pilotes qui restent difficiles à faire émerger.
	Stratégie nationale	RAS
Facteurs OPERATIONNELS	Pratiques d'animation	   <b>APPEL A PROJETS</b> : Une pratique de l'appel à projets récente qui permet de clarifier dès le démarrage les règles applicables et qui pourrait permettre de faire émerger des projets <b>ITI</b> : Relation difficile à enclencher entre les territoires ruraux et les bailleurs sociaux. Pertinence des ITI non évidente pour les bailleurs sociaux.
	Cofinancements	 Des cofinancements qui restent facilement mobilisables
	Sécurisation & simplification juridique	    <b>AIDES D'ETAT</b> . Point de blocage lié aux positions de la DG concurrence : collectivités assimilées à des Grandes entreprises et intégration de leur autofinancement comme aide publique. Ces règles empêchent l'émergence d'une grande partie des projets publics d'ENR locaux, connectés au réseau ou à un réseau de chaleur. <b>SIEG</b> : La méthodologie de calcul de la surcompensation a été définitivement actée qu'en juillet 2018 au niveau national. Elle a généré des hésitations et a ralenti la programmation des dossiers de rénovation énergétique des logements sociaux en début de période.

FACTEURS DE BLOCAGE		COMMENTAIRE
Suivi – certification des projets		<b>ITI</b> : Délais longs pour la mise en place des investissements territoriaux intégrés a retardé le démarrage de la programmation
		<b>INGENIERIE FINANCIERE</b> : Aucun instrument financier dédié à l'OT 4 n'est parvenu à émerger (tant sur l'efficacité énergétique que sur l'ENR)
		<b>MARCHES PUBLICS</b> : Des difficultés encore existantes dans les procédures de marchés publics, au niveau de bailleurs sociaux
		<b>LOURDEUR DES PROCEDURES</b> : Les porteurs de projets, notamment dans les ITI Pays ne disposent pas toujours de l'ingénierie pour monter les projets et les dossiers de demande d'aide et le suivi des projets.
		<b>EFFICACITE ENERGETIQUE</b> : Impossibilité de soutenir certains logements, faute de Diagnostics de performance énergétique préalables aux travaux.

### Principales conclusions relatives au FSE

#### Caractéristiques de la population de chômeurs accueillie en formation :

- Les chômeurs de longue durée constituent près de 39,5 % des participants, taux qui reste stable depuis 2016
- Les femmes représentent 29,4 % des demandeurs d'emploi, taux qui peut paraître faible, mais qui se justifie principalement par les orientations du FSE sur des formations longues axées sur la reconversion, qui peine à mobiliser fortement les femmes. Le taux de participation des femmes sur les autres dispositifs régionaux de formation est cependant plus élevé. Ce sujet reste néanmoins en réflexion au sein de la Région, afin de trouver des pistes pour mieux inciter les femmes à rejoindre ce type de formation.
- 24% de ces demandeurs d'emplois ont moins de 25 ans, 67 % sont âgés de 25 à 49 ans, 6 % ont entre 49 ans et 54 ans et 3% ont plus de 54 ans. Ces taux respectent les tendances attendues pour 2023.
- Les formations se veulent non-discriminantes et sont ouvertes à tout public, quel que soit le niveau d'étude, mais on constate toutefois que 48 % de la population bénéficiant des formations qualifiantes sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2), 32 % titulaires d'un diplôme de deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post secondaire non supérieur (CITE 3 ou 4) et 20 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8).
- 33,85 % des participants sont considérés comme défavorisés (CO14 à C018)
- 51 % des participants relèvent des publics prioritaires (participant se déclarant chômeur longue durée ou travailleur handicapé ou bénéficiaire du RSA ou jeune - 26 ans ou plus de 45 ans), alors que la cible 2023 avait été fixée à 7 %.

Les besoins en formation dans les différentes filières sont définis en fonction des besoins d'emploi dans les différentes filières. Le FSE est orienté en fonction de l'importance de la filière. 8 filières sont soutenues à travers le FSE. La répartition est la suivante :

- Filière bâtiment / construction et activités connexes accueille 33,16 % des participants
- Filière industrielle et activité connexe : 30,87 %
- Filière numérique : 4,74 %
- Filière tourisme : 9,99 %
- Filière alimentation : 8,53 %
- Filière éco-construction, écorénovation : 0,5 %
- Filière santé : 11,94 %
- Filière éco-tourisme : 0,26 %.

Les femmes restent plus fortement représentées dans la filière santé (90,8 % de l'effectif), la participation des femmes dans les filières tourisme et alimentation se rapproche de l'équilibre (respectivement 46,49 % et 44,02 %), et sont par contre minoritaires dans les filières des secteurs socles (bâtiment / construction (12,5 %) et industrielles (16,2%)).

En termes de résultats, 8 453 participants sont sortis de formation (soit 76 % des demandeurs d'emplois entrés en formation) et 835 ont abandonné la formation en cours (soit 8% des DE entrés en formation). La part des hommes abandonnant la formation est plus importante (Les hommes représentent 78,2 % des personnes ayant abandonné la formation et 70,6 % des participants à une formation).

- **Qualification** : Le nombre de participants ayant obtenu une qualification au terme de leur participation est de 5 936 personnes (soit 53 % (CR03) des participants chômeurs). Ce taux est sensiblement équivalent pour les hommes et les femmes au regard du nombre de participants. 39,5% des personnes ayant obtenu une qualification sont des chômeurs de longue durée (CR03bis) et 30,64 % sont des personnes défavorisées. Le taux de réussite est actuellement en dessous de la valeur cible attendue en 2023, qui est de l'ordre de 82 %. Le taux de chômage diminuant en région Bretagne, les publics bénéficiant de formation s'avèrent être les personnes qui rencontrent le plus de difficultés non seulement pour trouver en emploi, mais également pour entreprendre une reconversion. Cette tendance positive en termes d'emplois pourrait expliquer non seulement le taux important de participants relevant des publics prioritaires, mais également les résultats plus modestes en termes de réussite à l'obtention d'une qualification.
- **Emploi** : Les formations soutenues par le FSE font partie des formations qui permettent une reconversion et qui sécurisent le plus les personnes dans l'emploi.
  - A l'issue de la formation, 915 personnes (soit 8% - CR04) exerçaient un emploi (soit 8% des participants).
  - Six mois après la formation, ce taux (indicateur CR06) s'élève à 46 % (soit 5 141 personnes exerçaient un emploi). Le fait de suivre la formation permet aux participants de mieux se positionner sur le marché du travail et sécurise le retour à l'emploi du fait de la qualification obtenue.
  - En termes de représentativité des différents publics, on constate une proportionnalité des personnes en emploi avec les personnes participantes aux formations, en ce qui concerne les hommes et les femmes et les personnes âgées de plus de 54 ans (CR08). Par contre, les personnes défavorisées rencontrent plus de difficultés pour retrouver un emploi : elles représentent 29,15 % des personnes ayant trouvé un emploi (CR09), alors qu'elles constituaient 33,85 % des personnes participant à une formation.

### **Evaluation de la S3 et AMO pour l'écriture d'une nouvelle stratégie (MS3)**

Les travaux préalablement conduits ont permis d'aboutir à une réécriture de la S3 pour la programmation 2021-2027.

La nouvelle stratégie de recherche et d'innovation (dite S3 pour « Smart Specialisation Strategy »), vise à positionner la Bretagne dans l'espace européen, affirmer les domaines d'innovation phares de la région et favoriser le transfert de technologies.

Financée par les fonds européens FEDER-FSE+ (2021-2027), la S3 doit permettre d'améliorer la reconnaissance et la présence de la Bretagne dans les programmes européens.

#### **Les objectifs ?**

- Renforcer la compétitivité bretonne au plan européen et international
- Confirmer la souveraineté de la Bretagne dans ses secteurs de pointe
- Répondre aux mutations sociales, numériques, écologiques

**Une ambition partagée avec tous les acteurs de la recherche et de l'industrie, de la formation et du monde économique.**

### **Cinq domaines d'innovation stratégique**

- Économie maritime pour une croissance bleue
- Économie numérique sécurisée et responsable
- Économie alimentaire du bien manger pour tous
- Économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie
- Économie de l'industrie pour une production intelligente

### **Un accompagnement au service des transitions, transversales à l'ensemble des DIS :**

- Transitions numérique & industrielle
- Transitions énergétique & écologique
- Transitions sociales & citoyennes

### **Evaluation transversale portant sur les approches territoriales intégrées soutenues par les FESI en Bretagne sur la période 2014-2020 (MS4)**

#### **Les pistes de réflexions émises pour le développement territorial sur la période 2021-2027 sont les suivantes :**

- Un dispositif ATI qui, sur la période 2014-2020, a été pensé en cohérence et forte imbrication avec la politique régionale de développement territoriale. Cette dernière étant en évolution, le futur dispositif de soutien au développement territorial via les fonds européens devra être mis en cohérence avec l'évolution de la stratégie régionale afin de garantir la complémentarité des dispositifs.
- Un dispositif qui doit permettre de continuer à soutenir, via les fonds européens, une diversité de projets et de porteurs en lien direct avec les enjeux et besoins de tous les territoires Bretons
- Des principes d'intervention et de gestion qui vont rester spécifiques à chaque fonds (FEDER, FEADER et FEAMP) pour la programmation 2021-2027, combinés à des temporalités de programmation différente (notamment sur le FEADER avec un début de programmation prévu en 2023) qui invitent à réviser l'approche plurifonds pour réduire les effets de complexité de gestion associés.
- Un travail d'appui et d'accompagnement des porteurs qui doit être revu pour sécuriser le plus en amont possible les projets et impacter la performance de la programmation et du dispositif.
- Des principes de mise en œuvre qui doivent évoluer pour limiter le nombre « d'intervenants » et permettre d'améliorer l'efficacité globale du dispositif

### **Evaluation ex ante des instruments financiers déployés sur la programmation 14 20 et propositions pour la période 2021-2027 (MS5)**

L'évaluation réalisée a conclu que la stratégie d'intervention envisagée par l'autorité de gestion Bretagne via les fonds FESI pourrait être la suivante :

#### **• Soutenir la création et la compétitivité des entreprises de Bretagne en sortie de crise dans une optique vertueuse de circuit court et de transition écologique,**

- En apportant des fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises/exploitations en besoin de capitalisation. Ce volet est dépendant des plans de relance Européen et National (2021-2023) concernant le soutien à la compétitivité des entreprises. Les volumétries proposées posent des hypothèses réalistes à date mais qui pourraient être remises en question dans les prochains mois ou années.
- En soutenant l'accès au foncier sur le territoire via le renforcement de la capacité d'intervention des SEM de portage

immobilier et de reconversion des friches.

- **Faire de la Bretagne un territoire plus attractif pour l'innovation, en consolidant et intensifiant l'accès au capital innovation** (early-stage et post-amorçage), à savoir l'outil régional d'amorçage Breizh Up.

**Quatre outils préconisés dont un prioritaire (en gras):**

- La capitalisation d'un fonds en capital pour le rebond des entreprises régionales (potentiellement Breizh Rebond)
- La dotation d'un fonds de prêts participatifs,
- La capitalisation d'une société de portage immobilier régionale (potentiellement Breizh Immo)
- **La capitalisation du fonds d'amorçage régional Breizh Up.**

**Des évaluations complémentaires plus ciblées sur les axes 1,3 et FSE du PO Bretagne 14-20 sont actuellement programmées pour 2023 :**

- Une consultation publique est en cours pour l'évaluation des **axes 1 et 3 du PO** Bretagne 14-20 : durée prévisionnelle 6 à 8 mois **de février à octobre 2023**. Les conclusions de cette évaluation ont vocation à préciser les appels à projet à venir des dispositifs reconduits sur le programme FEDER 21-27.
- Le cahier des charges pour **l'évaluation du FSE** est en cours de rédaction au 31/12/2022. **L'évaluation d'impact devrait démarrer au second trimestre 2023 pour se terminer avant la fin d'année.**

## 4. Annexe : Évaluations relatives au PO Bretagne 2014-2020

Réf Eval.	Domaines couverts	Titre	Fond	OT	Lien internet	Année	Commentaires éventuels : bonnes pratiques, écueils ; etc.
MS2	Tous les axes du programme	Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour abonder la section évaluative du RAMO 2018	FEDER et FSE		<a href="https://europe.bzh/documents/ramo-du-po-feder-fse-bretagne-2014/">https://europe.bzh/documents/ramo-du-po-feder-fse-bretagne-2014/</a> <a href="https://europe.bzh/documents/resume-citoyen-du-ramo-feder-fse-2018/">https://europe.bzh/documents/resume-citoyen-du-ramo-feder-fse-2018/</a>	2019	Cette évaluation sera complétée en 2023 (consultation en cours) par 3 évaluations supplémentaires sur les axes 1,3 et sur le FSE
MS3	Axe 2, principalement	Evaluation de la S3 et AMO pour l'écriture d'une nouvelle stratégie	FEDER principalement, FSE, FEADER et FEAMP plus à la marge		<a href="https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/5/2021/11/Retour-sur-les-enseignements-de-levaluation-de-mise-en-oeuvre-de-la-S3-Bretagne-2014-2020.pdf">https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/5/2021/11/Retour-sur-les-enseignements-de-levaluation-de-mise-en-oeuvre-de-la-S3-Bretagne-2014-2020.pdf</a>  <a href="synthese_strategie_recherche_innovation_s3_fev_2021_english.pdf">synthese_strategie_recherche_innovation_s3_fev_2021_english.pdf</a> (bretagne.bzh)	2020	Evaluation plurifonds mais renforcée sur l'axe 2 du PO.
MS4	Axes 1 et 3 du PO	Evaluation transversale portant sur les approches territoriales intégrées soutenues par les FESI en Bretagne sur la période 2014-2020	FEDER et FEADER, FEAMP plus à la marge		<a href="https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/5/2021/11/Synthese-Evaluation-transversale-portant-sur-les-approches-territoriales-integrees.pdf">https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/5/2021/11/Synthese-Evaluation-transversale-portant-sur-les-approches-territoriales-integrees.pdf</a>	2020	Axe 1 et 3 du PO principalement.
MS5	Axe 2, principalement	Evaluation ex ante des instruments financiers déployés sur la programmation 14 20 et propositions pour la période 2021-2027	FEDER principalement, FSE, FEADER et FEAMP plus à la marge		<b>Tome 1 :</b> <a href="https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/5/Tome_1_Rapport_final_VD.pdf">https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/5/Tome_1_Rapport_final_VD.pdf</a> <b>Tome 2 :</b> <a href="https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/5/Tome_2_Annexes_au_Rapport_final_VD.pdf">https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/5/Tome_2_Annexes_au_Rapport_final_VD.pdf</a> <b>Fiches IS :</b> Microsoft Word - 3451 - Fiches instruments financiers rel+visel+ (bretagne.bzh) <b>Synthèse :</b> <a href="https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/5/Synthese_communicante_VD.pdf">https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/5/Synthese_communicante_VD.pdf</a>	2021	Evaluation pluri-fonds mais renforcée sur l'axe 2 du PO